

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2020

La séance s'est ouverte à 18H en présence de 14 membres

Procuration d'Éric BRUN à Henri BARBIER

Secrétaire de séance : Corinne RYAN SCHUBERT

I) Plan de gestion de coupe 2021 dans la forêt communale :

Serge Borrel et Hugues de Collason ont rencontré Monsieur Beltrando, responsable local ONF afin de définir le plan de gestion des coupes de bois pour 2021.

Le bois communal comprend 4 parcelles, la coupe est planifiée pour la partie 2. Pour le moment il s'agit essentiellement de pins Douglas et il est prévu d'éviter cette culture intensive et de diversifier peu à peu. L'éclaircissement doit se faire progressivement afin de ne pas perturber l'équilibre forestier actuel. Les porte-graines sont aussi importants.

Sur les 6,72 hectares cela représente environ 430 m³ de bois exploité. La question étant faut-il mieux vendre sur pied ou en bord de route ? L'avantage de vendre sur pied est que le volume est évalué et le prix fixe, pas de négociation ensuite, contrairement au « bord de route ». De plus le bois n'est pas coupé s'il n'est pas vendu, cela évite les amas de bois qui pourrissent parfois une fois coupés.

La recette de ces ventes de bois équivaut à peu près à 10 000 euros.

L'appel d'offre se fera par le biais de l'ONF, ce volume peut faire l'objet d'une vente en bloc, soit la totalité du volume.

L'ONF invite les personnes qui le souhaitent à participer au « martelage » du bois (marquage) qui aura lieu en janvier ou février. Si vous êtes intéressé vous pouvez laisser vos coordonnées à Hugues de Collason ou Serge Borrel, en mairie. Les dates seront fixées en début d'année 2021.

Le cahier d'offres se fera fin mai / début juin 2021 pour la vente, le contrat sera effectué avant les coupes, et le paiement se fera à partir de la vente. Une régénération naturelle se fera ensuite afin de fortifier la forêt.

Adopté à l'unanimité par le conseil

II) Décisions Modificatives

Sur le budget de la commune : Il convient de passer des écritures pour payer les 15 000 € de participation à la Seau dus pour l'assainissement et encaisser la même somme de la part du Sivom qui a repris la compétence. Par ailleurs, des écritures d'ordre vont être contrebalancés entre la section d'investissement et de fonctionnement pour régulariser des intérêts

d'emprunts qui avaient été comptabilisés sur la mauvaise section. Les 14 000 € de reversement du budget Hôtel vers le budget Commune seront conservés sur ce budget annexe afin de financer les travaux de mise aux normes.

Sur le budget Hôtel : Le Conseil, à la vue des travaux d'urgence qui sont à réaliser, décide de prévoir 14 250 € pour commencer les travaux d'urgence et prévoit 6 400 € de subvention de la part de la Communauté de communes.

III) Achat de matériel de cantine et alarme incendie cantine :

Le lave-vaisselle de la cantine doit être changé car il ne fonctionne plus correctement et les employés de cantine prennent parfois des « châtaignes ». Serge Borrel a fait faire un devis qui s'élève à 7 745.21 euros HT. Il serait possible d'obtenir une subvention de la Communauté de Communes.

De plus l'alarme incendie de la cantine ne fonctionne plus, elle est à remplacer intégralement. Devis fourni de 2 601.15 € HT, urgent. Adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

IV) Hostellerie du Château :

L'hôtel est actuellement en fermeture administrative car la commission de sécurité a déclaré non-conforme les travaux effectués, et certains travaux obligatoires n'ont pas été faits. Cette situation catastrophique fragilise la situation financière des exploitants. Les travaux à réaliser s'élèvent à :

- Bureau d'études : 1197.50 euros HT
- Architecte : 2 560.00 euros HT
- Système incendie : 9 092.29 euros HT

Il faut noter que les exploitants ont envisagé à un moment donné de quitter Bellenaves suite à toutes ces difficultés, ce qui serait dommageable pour notre village car ils ont beaucoup investi en énergie et financement.

Cette délibération annule la délibération d'octobre sur le sujet et permet de rajouter aux devis le devis des fenêtres de désenfumage.

Par ailleurs, il est proposé au conseil de prendre également en compte l'achat du lave-vaisselle pour la cantine et la mise aux normes de l'alarme incendie déclarée défectueuse lors de la visite SOCOTEC.

Il donc est proposé de présenter une demande de co-financement à la Communauté de Communes qui peut intervenir à 50% du montant des travaux dans le cadre du fonds de concours aux communes. Le fond s'élève au total à 10 700 € pour Bellenaves. Le montant total des travaux et achats s'élève lui à 23 196,15 € HT

La demande sera examinée le 10 décembre au conseil de la Communautaire.

Le conseil municipal adopte ces changements de délibération à l'unanimité et autorise le Maire à demander la totalité du fonds de concours à la communauté de communes.

V) Maison « Tourret »

Cette maison est en vente depuis novembre 2017, au prix de 30 000 euros. Aucune proposition d'achat n'a été faite.

Le conseil municipal souhaite la mettre en vente par le biais de l'agence Cussinnet au prix de 15 000 euros, en mandat exclusif, hors frais d'agence.

Adopté à l'unanimité.

VI) Règlement intérieur du Conseil municipal

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les Conseils Municipaux des communes de plus de 1000 habitants ont obligation de se doter d'un règlement intérieur de fonctionnement dans les 6 mois qui suivent leur prise de fonction. Ce règlement porte notamment sur les conditions de consultation des dossiers, projets de contrat et marchés, ainsi que sur les questions orales, la préparation budgétaire, la communication.

Deux scénarios sont proposés : ou vote direct sur la proposition ou contenu débattu en groupe de travail.

Interrogé, chacun des membres présents accepte le contenu du règlement en l'état.

Nicole Hauchart précise les dispositions accordées à "l'opposition" notamment dans le droit de disposer d'un encart dans le journal municipal. Henri Barbier et Stéphanie déclinent la proposition dans la mesure où ils sont intégrés au fonctionnement de l'équipe municipale.

VII) Nouveau Quartier du Grand Chemin – (SEAU/ ASSEMBLIA)

Une rencontre entre la Société d'équipement Auvergne (SEAU), des constructeurs et des agences immobilières s'est tenue récemment. L'objectif était de recueillir l'avis de professionnels sur les modifications à apporter dans la commercialisation des parcelles de la ZAC du Grand Chemin. Parcelles trop petites, nuisances de la proximité du terrain de foot, le prix de 32 euros/m², le cahier des charges, l'obligation d'adopter le chauffage urbain, autant de points négatifs relevés.

La SEAU propose un nouveau plan d'aménagement et un nouveau plan financier qu'elle nous demande de réexaminer avant d'aller plus loin dans la présentation du nouveau projet. Il est donc décidé de proposer 10 parcelles de surfaces différentes à 12 euros/m² en moyenne. Deux scénarios sont proposés, soit garder l'échéance à 2026 pour une subvention d'équilibre à 30 000 € soit la reporter à 2028 ce qui ramène la subvention d'équilibre à 20 000€.

La voirie est sortie de l'enveloppe globale (135 000 euros). Des co-financements seront à trouver.

Axes de travail :

- a) Amélioration du cahier des charges : assouplir les contraintes architecturales afin d'avoir une diversification de style, tout en veillant à une certaine harmonie. Ossatures bois etc... réflexion à mener
- b) Rendre facultative la connexion au réseau de chaleur. Le SDE03 achève un état des lieux qui alimentera la réflexion.
SDE03 pourrait faire une étude de connexion de la chaufferie au Hameau de l'Amitié (actuellement la note de chauffage est en moyenne de 6000 euros / an...)
- c) Il faudrait proposer un éventail de solutions de production d'énergie aux acheteurs potentiels.

Les décisions seront portées au Conseil Municipal de décembre pour un début de campagne de vente en janvier 2021.

Il est proposé de constituer un groupe de travail chargé de va se réunir afin de déterminer le futur de ce quartier : Hugues de Collason Henri Barbier, Michel Massard, Mireille Pouillen

Adopté à la majorité

VIII) Illuminations de Noël :

Valérie Amblard propose 5 arbres de Noël pour la commune (Ecole, cantine et 3 autres pour le centre du bourg) et 1 grand pour la place de notre village.

Il est proposé de prélever des sapins qui auraient été coupés de par la gestion forestière de l'ONF.

L'ensemble du conseil municipal, les résidents du Hameau de l'Amitié, le personnel technique et plusieurs bénévoles uniront leurs efforts afin de fabriquer des décorations et d'aider à la mise en place des illuminations afin d'offrir aux bellenafois un Noël, faute de pouvoir organiser des évènements.

- ✓ La séance est déclarée clos à 20 heures 15